

Depuis 2009, le Conseil général a organisé trois sessions de labellisation « Agenda 21 départemental » qui ont permis de mobiliser 177 acteurs sur 402 actions. A ce jour, 88 actions ont été identifiées comme réalisées.

Aujourd'hui, nous menons une démarche d'auto-évaluation de ces projets. Nous décrivons ci-dessous ses objectifs et le mode d'emploi des outils proposés.

L'AUTO-EVALUATION : POURQUOI ?

1) **Evaluer l'inscription des projets dans une démarche de développement durable**

Le cadre de référence ministériel du développement durable

Le développement durable est formalisé en France depuis 2006 par le Cadre de référence ministériel qui a substitué aux trois piliers classiques (environnement, social, économique) un croisement de ceux-ci aboutissant à **cinq finalités** :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce cadre de référence associe également à ces cinq finalités du développement durable une mise en œuvre devant veiller à **cinq éléments déterminants de la démarche** du projet :

- la participation de la population et des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation ;
- une stratégie d'amélioration continue.

L'inscription des projets dans une démarche de développement durable

Le premier objectif de cette auto-évaluation n'est pas de mettre en exergue la pertinence ou l'efficacité des actions qui ont été menées, mais plutôt d'**évaluer l'inscription du projet dans une démarche de développement durable**, à la fois dans l'intégration des différentes finalités, et dans la gestion du projet.

Nous essayons de répondre à cet objectif en analysant les projets au regard d'une grille en deux parties ci-jointes :

- la première portant sur les 5 finalités du développement durable,
- la seconde portant sur la gestion de projet.

Les porteurs de projets achevés pourront alors **qualifier rétrospectivement leur projet** à la fois sur sa conception et sa mise en œuvre. Bien sûr, si la bonne conception d'un projet dépend essentiellement des porteurs, sa mise en œuvre peut-être confrontée à de nombreux aléas extérieurs, indépendants de leur volonté. Mais le but de cette grille n'est pas d'identifier les différents responsables des échecs ou des réussites du projet, mais simplement de **comprendre quels sont les principaux écueils** afin d'envisager des actions palliatives (formations, échanges d'expérience...).

Cette grille pourra également permettre aux porteurs de projet de **se familiariser avec le cadre de référence** ministériel du développement durable, plus particulièrement pour les collectivités désormais concernées par la rédaction des rapports annuels de développement durable.

2) Connaître les résultats et les suites données aux projets

Le second objectif de cette auto-évaluation est d'obtenir quelques éléments sur les résultats et les suites données aux projets, afin de favoriser les échanges sur les initiatives réussies (par exemple en transmettant par la suite des fiches thématiques de capitalisation d'expérience). Pour cela, on propose de remplir un petit questionnaire sur « l'après projet » constitué de questions ouvertes.

La démarche d'auto-évaluation n'est donc pas :

- une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des projets menés
- une identification des qualités et des défauts des porteurs de projets
- une mise en valeur des projets les plus réussis par rapport aux autres

LES OUTILS : MODE D'EMPLOI

1) Une grille d'analyse de la démarche du projet

Pour évaluer l'inscription du projet dans une démarche de développement durable, nous proposons une grille en deux parties.

Partie 1 : Gestion de projet

La grille « Gestion de projet » s'intéresse à 8 éléments. Il faut la compléter en entourant la case correspondant le mieux à votre projet parmi les 5 colonnes.

Ces réponses entourées peuvent être également complétées en répondant aux questions en-dessous de la grille, correspondant chacune à un des 8 éléments.

Partie 2 : Prise en compte des finalités du DD

La grille « Finalités du DD » est composée de 5 parties correspondant aux 5 finalités du cadre de référence ministériel.

Pour chaque finalité, les différentes thématiques qu'elle recoupe sont détaillées par des questions.

Ces questions peuvent porter sur :

- la prise en compte de la thématique pour les étapes de mise en œuvre du projet (dans l'activité des porteurs du projet ou de ses bénéficiaires) ;
- la prise en compte de la thématique dans les finalités du projet ;
- la capacité du projet à sensibiliser sur la thématique.

Pour chaque question, vous devez indiquer le degré de prise en compte en vous positionnant sur le curseur, ou bien cocher la case « je pense que le projet n'est pas concerné par cette question ».

Enfin pour chaque partie, après avoir répondu aux différentes questions, vous devez évaluer la prise en compte globale de la finalité en entourant la réponse qui correspond le mieux à votre projet parmi les 4 colonnes.

Graphiques radars

Afin de visualiser facilement vos réponses, il faut tracer les deux graphiques radars en correspondance avec les deux grilles.

(Ex : Grille « Gestion de projet », partie « Communication », colonne verte → vous reportez ce point sur le radar « Gestion de projet », sur la ligne « Communication, niveau « Vert ».)

Bien entendu, les résultats des radars ne donnent qu'une représentation qualitative de vos démarches.

2) L'après projet

Après avoir rempli les grilles et les radars, nous vous proposons de répondre à des questions ouvertes, permettant de nous informer et de vous faire réfléchir sur ce qu'est devenu le projet, les leviers qu'il a permis de mettre en place, les réseaux qui en ont découlé...